

Document d'informations clés

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

NOM DU PRODUIT :

FCPR Multi Stratégies 2 (le « Fonds »)

NOM DE L'INITIATEUR DU PRIIP :

Pams est agréée en France sous le n°GP98052 et réglementée par l'AMF (la « Société de Gestion »)

CODE ISIN PARTS A :

FR001400NFFO

SITE WEB DE PAMS :

www.pams.pe

AUTORITE COMPETENTE :

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Pams en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé en France.

Appelez le 01 49 26 98 00 pour de plus amples informations.

Date de production du document d'informations clés : 19 septembre 2024

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le Fonds, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement à risques, est soumis au régime des fonds commun de placement à risques défini aux articles L. 214-28 et suivants du CMF.

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de dix (10) ans à compter de la Date de Constitution (la « **Durée** ») soit jusqu'au 13 septembre 2034, sauf les cas de dissolution anticipée visée à l'article 29 du Règlement. La Société de Gestion ambitionne d'avoir cédé l'intégralité des investissements au plus tard à l'issue de la dixième (10ème) année. Si, à l'expiration de la dixième (10ème) année, il subsistait des investissements, la Société de Gestion peut décider, à sa seule discrétion, de proroger deux (2) fois un (1) an cette Durée. La durée de vie maximale du Fonds sera donc fixée au 13 septembre 2036. La phase d'investissement durera en principe de la création du fonds jusqu'à la fin de la cinquième année. La phase de désinvestissement commencera en principe la huitième année. La Société de Gestion ambitionne d'avoir cédé l'intégralité des investissements au plus tard à l'issue de la dixième année. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard la douzième année et les souscripteurs seront intégralement remboursés à cette date.

Objectifs : L'objectif de gestion du Fonds vise à générer à terme une plus-value au bénéfice des Investisseurs.

Le Fonds a pour objet d'investir principalement dans les fonds d'investissement sous-jacents, lesquels investiront dans des entreprises cotées ou non sur un Marché et ne privilégiera aucun secteur d'activité. Le Fonds pourra accessoirement investir directement ou indirectement (i) en titres de sociétés non cotées dans le cadre de co-investissement et (ii) en fonds de fonds dans le cadre de stratégie secondaire.

Le Fonds a pour objectif de réaliser un TRI (taux de rentabilité interne) annuel, net des frais supportés par le Fonds, de neuf (9) %. Il ne s'agit que d'un objectif et d'un retour sur investissement envisagé et aucunement d'une garantie. La contrepartie de cet objectif de rendement pourra être une prise de risque importante et une perte en capital. Le Fonds est un fonds de fonds dont l'objet est d'investir dans une sélection diversifiée de fonds de capital investissement. Les Fonds sous-jacents sélectionnés pourront être des fonds nationaux ou paneuropéens investissant dans les entreprises en fonds propres ou quasi-fonds propres. Aucune répartition géographique des investissements ne sera prédéterminée. Pour cela, le Fonds sera investi au travers de FIA gérés par la Société de Gestion ou par des gestionnaires tiers à la Société de Gestion et établis dans tout Etat membre de l'Union européenne et plus particulièrement en France. Il est prévu l'allocation cible suivante :

- 50% de private equity, de type LBO essentiellement (zone géographique concernée : Monde) ;
- 20% de dette privée (zone géographique concernée : Monde) ;
- 20% d'infrastructure (zone géographique concernée : Monde) ;
- 10% d'immobilier (zone géographique concernée : Monde).

L'allocation ci-dessus dépendra des opportunités de levées et du contexte de chacune des thématiques. Ainsi, la Société de Gestion pourra modifier l'allocation cible. Le Fonds ambitionne d'investir au minimum dans dix (10) Fonds sous-jacents, étant précisé que la Société de Gestion se réserve la possibilité d'investir dans moins de fonds sous-jacents selon les opportunités d'investissement.

Le Fonds pourra également, pour les besoins de la gestion de sa trésorerie (10% minimum), investir dans des OPCVM non gérés par la Société de Gestion et jugés non spéculatifs et/ou peu risqués par la Société de Gestion (notamment monétaires et obligataires) ainsi qu'en certificats de dépôt et dépôts à terme.

Il n'est pas prévu que le Fonds, investisse, directement et/ou indirectement dans des actions de préférence et/ou mécanismes assimilés.

Le Fonds aura pris des engagements au minimum à hauteur de quatre-vingts pour cent (80%) du MTS et au maximum à hauteur de cent vingt pour cent (120%) du MTS. Le MTS sera investi au maximum à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) dans des fonds gérés par le groupe d'appartenance de la Société de Gestion.

Le Fonds distribuera ses revenus conformément à l'article 6.4 du Règlement.

Investisseurs visés : Les Parts A ont vocation à être souscrites par des investisseurs dont le montant minimum d'un Engagement est de cinq mille (5.000) euros. La souscription des Parts A du Fonds est ouverte aux personnes physiques ou morales ou autres entités, françaises ou étrangères.

Nom du dépositaire : CACEIS Bank– 89-91, rue Gabriel Péri, 92120, Montrouge.

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel du FIA visé à l'article 22 de la directive 2011/61/UE, avec mention de la ou des langues dans lesquelles ces documents sont disponibles et du fait qu'ils peuvent être obtenus gratuitement : faire une demande à Pams par voie postale (Pams – 94 rue de la Victoire 75009 Paris), par téléphone (01 49 26 98 00) ou par email (contact@pams.pe).

Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts : faire une demande à Pams par voie postale (Pams – 94 rue de la Victoire 75009 Paris), par téléphone (01 49 26 98 00) ou par email (contact@pams.pe).

Investissement de 10.000 € Scénarios	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	11650 €
Incidence des coûts annuels*	4.3 %

*Le tableau ci-dessus indique dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,68 % avant déduction des coûts et de 9,38 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	5,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	1496 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3,25 % de la valeur de votre investissement par an	9907 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	246 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission liée aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de dix (10) ans.

Le Fonds est créé pour une durée de dix (10) ans à compter de la Date de Constitution (la « Durée ») soit jusqu'au 13 septembre 2034, sauf les cas de dissolution anticipée visés à l'Article 29 du Règlement. La Société de Gestion peut décider, à sa seule discrétion, de proroger deux (2) fois un (1) an cette Durée. La durée de vie maximale du Fonds sera donc fixée au 13 septembre 2036. Les rachats de parts sont fermés pendant toute la durée de vie du Fonds, hormis les cas exceptionnels prévus à l'article 10 du Règlement.

Les cessions de Parts A sont prévues à l'Article 11 du Règlement, qui dispose que « Les cessions de parts sont libres entre porteurs et porteurs/tiers (sous réserve qu'aucune personne physique ne détienne à l'issue de la cession, seul ou avec son conjoint, ses ascendants et descendants, directement ou indirectement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds). Elles peuvent être effectuées à tout moment sous réserve de la notification préalable à la Société de Gestion

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Etapes à suivre pour introduire une réclamation concernant le PRIIPS ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend : envoi d'une réclamation à la responsable des opérations (support@pams.pe).

Lien vers le site internet sur lequel des réclamations de ce type peuvent être introduites : <https://www.pams.pe/contact>

Adresse postale à jour et adresse électronique auxquelles ces plaintes peuvent être déposées : 94 rue de la Victoire 75009 Paris ; support@pams.pe

Autres informations pertinentes

Vous pouvez également demander gratuitement la communication du Règlement, des bulletins de souscription du Fonds ou nous interroger pour toute autre information pratique par voie postale (Pams, 94, rue de la Victoire – 75009 Paris), par téléphone (01 49 26 98 00) et/ou par email.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurances sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.